

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 mai 2022

Délibération

N° 22.086.1

En exercice ... 37

Présents 23

Votants 30

Pour 30

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE
L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE - MISE À JOUR**

Date de la convocation : 18/05/2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le 24 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par madame Maryline TUCA), monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : monsieur Michel SANCHEZ.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220524-DELIB_22_08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 mai 2022

**Désignation des membres du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne -
Mise à jour**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L. 133-4, L. 133-5, R. 133-3 et R. 133-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.097.2 du Conseil communautaire du 13 septembre 2017 créant, au 1^{er} janvier 2018, l'Office de tourisme La Domitienne et approuvant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.136.1 du Conseil communautaire du 23 septembre 2020 désignant les membres du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne ;

Vu la démission de monsieur Arnaud DELPECH DE FRAYSSINET, membre suppléant du collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de La Domitienne, suite à la fermeture de son établissement « Bateau à passagers le Colombiers » ;

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme précisent que le Comité de direction est composé de treize membres (treize titulaires et autant de suppléants) élus par le Conseil communautaire sur proposition du Président, répartis comme suit :

- huit membres élus au sein du Conseil communautaire,
- cinq représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L. 2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, ou s'il n'y a qu'un seul candidat, auquel cas la nomination prend effet immédiatement ;

Considérant que monsieur Arnaud DELPECH DE FRAYSSINET a fait part de sa démission et qu'il convient de procéder à son remplacement au sein du collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de La Domitienne, dont il était représentant suppléant ;

Considérant la candidature de monsieur Patrick HAMET, Directeur du camping Les Lodges à Vendres, en tant que représentant suppléant du collège ;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul candidat et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉSIGNE, sur proposition du Président, au sein du Comité de direction de l'Office du tourisme La Domitienne, monsieur Patrick HAMET, Directeur du camping Les Lodges à Vendres, en tant que représentant suppléant du collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de La Domitienne, en remplacement de monsieur Arnaud DELPECH DE FRAYSSINET.

II. MET À JOUR la liste des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme La Domitienne, conformément au tableau ci-après :

Collège des représentants de la Communauté de communes La Domitienne	
Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Alain CARALP, Président de la Communauté de communes</i>	Thierry CALMEL (Colombiers)
Robert SENAL (Cazouls-lès-Béziers)	Marcelle COUDERC (Cazouls-lès-Béziers)
Jean-François GUIBBERT (Lespignan)	Françoise CRASSOUS (Lespignan)
Michel SANCHEZ (Maraussan)	Serge PESCE (Maraussan)
Christian SEGUY (Maureilhan)	Nathalie PIQUES (Maureilhan)
Alain CASTAN (Montady)	Didier CAYLA (Montady)
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)	Thierry MAURAT (Nissan-Lez-Ensérune)
Jean-Pierre PEREZ (Vendres)	Catherine LIMORTE (Vendres)
Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés par le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	
Membres titulaires	Membres suppléants
Nathalie BOISJOT - Vignerons du Pays d'Ensérune (Maraussan)	Anne Laure BORRAS - Domaine du nouveau monde (Vendres)
Geza FREY - Site Archéologique d'Ensérune (Nissan-Lez-Ensérune)	Jean Luc DANIEL - Espace location 34 (Vendres)
Mario CAPANACCIA - Camping Domino (Nissan-Lez-Ensérune)	Patrick MEJE - Restaurant le Bistrot de Colombiers (Colombiers)
Jean Michel GAREIL - Fleur d'Olive (Nissan-Lez-Ensérune)	Maryse ALLEMANT - Cazouls Info Loisirs (Cazouls-lès-Béziers)
Raphaël BUONO - Camping les Sablines (Vendres)	Patrick HAMET - Camping Les Lodges (Vendres)

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

